

## **Compte rendu du Conseil Municipal - Séance du 16 octobre 2014.**

L'an deux mil quatorze le seize octobre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Laurent MICHEL, Maire.

**Présents :** MM. MICHEL Laurent, CHAUT-SARRAZIN Agnès, CHOLLAT Gérard, GRIVOLLA Gabriel, Marie-Thérèse CORNU, ALBERT Claude (arrivé pour la délibération 2014/041), BARBIER Philippe, DESROCHE Henri, FRECHET Michel, HERMIL Etienne, MASSONNAT Rachel, MOINE Jérôme, PERRIN Lisa.

**Excusés :** Mrs BARBIER Joseph, MOREL Serge.

Madame Lisa PERRIN a été nommée secrétaire.

### **Ordre du jour :**

- Courrier de l'association Cantine scolaire
- Point sur les TAPS – création d'un poste vacataire supplémentaire
- Compte rendu commission Fleurissement
- Validation prestations d'architecte pour la mise en accessibilité de la mairie
- Point travaux bâtiments et voirie
- Assistance maîtrise d'ouvrage voirie CCVT
- Compte rendu commission Urbanisme
- Compte rendu CCVT et syndicats
- Jugement du Tribunal Administratif : dossier Defrance
- Questions diverses

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance précédente. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

### **Courrier de l'association cantine scolaire.**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'association cantine scolaire qui fait part des difficultés qu'elle rencontre dans la gestion de l'association et plus particulièrement la charge importante de gestion de son personnel. Elle propose que la commune prenne en charge le personnel, l'association gardant la gestion quotidienne des approvisionnements, de la facturation. Monsieur le Maire précise que ce transfert ne pourra pas être immédiat. Il convient d'étudier les conditions de reprise et la validation par les salariées.

Une discussion est engagée sur le fonctionnement actuel de cette association. Après les débats, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur la demande de l'association c'est-à-dire la reprise du personnel au sein du personnel communal.

Après délibérations, le conseil municipal adopte la proposition à l'unanimité.

Mme Rachel Massonnat ne prend pas part au vote.

Pour : 11 Voix Contre : 0 Abstention : 0

### **Points sur les TAPS.**

Les activités TAPS ont débuté le six octobre avec une participation importante. Après les vacances scolaires de toussaint un groupe supplémentaire doit être créé afin que le nombre

d'enfant par groupe ne soit pas trop élevé. Les activités ont lieu dans les salles de classes, la salle de motricité et dans la salle de garderie.

Au sein de la communauté de communes les Vallons de la Tour un point sera également fait sur la mise en place des TAPS dans chaque commune. Une liste des différents intervenants sera établie pour voir si des mutualisations sont envisageables.

Arrivé de M. Claude ALBERT.

### **N° 2014/041 : Objet : Création d'un quatrième poste de vacataire**

La Loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires prévoit que les emplois permanents des collectivités territoriales et de leurs établissements publics sont en principe pourvus par des fonctionnaires.

Toutefois, la Loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction territoriale autorise le recrutement d'agents non titulaires sur ce type d'emploi. Des agents non titulaires peuvent également être recrutés pour faire face à un besoin occasionnel ou saisonnier.

En dehors de ces cas de recrutement, les collectivités ont la possibilité de recruter des agents vacataires pour des besoins ponctuels sur des prestations précises et spécifiques. Ni fonctionnaires, ni agents non titulaires de droit public, les agents vacataires sont recrutés dans des conditions particulières. La notion de vacataire répond à trois conditions :

- recrutement pour effectuer un acte déterminé répondant à un besoin ponctuel de la collectivité
- recrutement discontinu dans le temps,
- rémunération à l'acte selon la nature de la tâche.

Dans le cadre de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires et suite aux modifications intervenues au niveau des effectifs, il y a lieu de créer un groupe supplémentaire. Cette création nécessite le recours à un vacataire supplémentaire pour prendre en charge ce groupe, à raison d'une vacation d'environ 1 h par semaine.

La base de rémunération de ce quatrième vacataire est fixée à 25 € brut par vacation.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- CREE un emploi de vacataire pour assurer l'animation d'activités périscolaires spécifiques, dans les conditions fixées ci-dessus.
- DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de cet agent vacataire seront inscrits au budget.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à ces vacations.

### **Compte rendu de la commission Fleurissement**

La commission a assuré les plantations d'automne dans les différents massifs et jardinières. Elle prévoit également de changer les rosiers du massif vers l'église, d'agrémenter le jardin japonais et de planter des bulbes dans le pressoir. Un projet d'aménagement et un devis doivent être établis pour ces nouvelles plantations.

### **Mise en accessibilité de la mairie.**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis établi par le Cabinet Gallien pour une prestation de maîtrise d'œuvre pour la mise en accessibilité de la salle des mariages. Le coût de la prestation s'élève à 6000 € H.T. comprenant trois missions :

- 1 - l'état des lieux et l'étude avant-projet pour un coût de 2000 €,

2 - l'étude de projet de conception générale, l'assistance pour la passation des contrats de travaux et les études d'exécution et de synthèse pour un coût de 1500 €.

3 - la direction de l'exécution des contrats de travaux, l'assistance aux opérations de réception, l'OPC (ordonnancement, pilotage, coordination) pour un coût de 2500 €.

le conseil municipal donne son accord pour la réalisation des missions 1 et 2 pour un coût de 3500 € H.T. Cependant ce dernier sera définitivement validé après accord de l'architecte ayant travaillé initialement sur le projet avec l'économiste M. Chatelain.

### **Point sur les travaux Bâtiments et Voirie.**

#### Bâtiments

Les travaux suivants ont été exécutés :

- contrôle annuel des extincteurs de l'ensemble des bâtiments communaux
- entretien annuel des chaudières fuel
- pose du volet roulant, remplacement des lavabos, mise en place d'un tuyau pour lavage du sol au bâtiment vestiaires football
- pose du revêtement de sol dans l'appartement du rez de chaussée de la mairie
- détartrage du chauffe-eau d'un appartement
- réparation de fuites sur la toiture de la mairie
- destruction d'un nid de guêpe à la salle des fêtes
- réalisation des travaux de soudure à la chaudière de l'église - il reste un joint à poser

#### Voirie

Les travaux suivants ont été réalisés :

- l'ensemble des emplois et l'enrochement au chemin du villard.
- les travaux d'élagages des chemins ont démarrés.
- réparation du portail du stade
- écoulement des eaux pluviales sur la propriété Bas/Comaille.

### **Assistance à maîtrise d'ouvrage voirie CCVT.**

Monsieur le Maire informe que la CCVT peut dans le cadre de ses compétences assurer la maîtrise d'ouvrage publique pour le suivi des projets d'aménagements ou de voirie. Monsieur le Maire propose de confier les travaux d'aménagements de la traversée du village 3<sup>ème</sup> tranche dès l'année 2015.

Après délibérations, le conseil municipal approuve la proposition de Monsieur le Maire.

### **Compte rendu de la commission Urbanisme.**

La commission a étudié les dossiers suivants et a émis des avis favorables :

- permis de construire déposé par Mme Tonneau pour l'agrandissement de sa maison individuelle et la construction d'un garage.
- permis de construire déposé par M. Rambaldi pour la rénovation d'une ancienne maison et la construction d'un garage.
- permis de construire déposé par M. Boulon pour la construction d'une maison individuelle.
- certificat d'urbanisme déposé par M. Rigaux pour la propriété Fréchet pour la construction de trois maisons individuelles.

## **Compte rendus CCVT et syndicats**

Les thèmes principaux suivants ont été évoqués :

SEDI – Actuellement une étude est en cours pour l'achat groupé de gaz et mise en place d'un groupement d'achat.

### **SICTOM** :

- changement de prestataire pour la collecte du verre
- étude pour le renouvellement des camions (achat ou leasing)
- au niveau de la trésorerie le fond de roulement est très faible.

### **Syndicat des Eaux**

- départ du directeur à la fin de l'année
- avenir du syndicat – regroupement possible avec des syndicats voisins
- remise aux normes de la station d'épuration de Panissage

### **CCVT – Les Vallons de la Tour**

Mise en place d'un nouveau PLH (programme local de l'habitat) avec pour objectifs principaux :

- accès et maintien au logement et à l'hébergement des ménages les plus fragiles
- réhabilitation de l'habitat privé et public
- mise en place d'aide pour la rénovation énergétique

### **Jugement du Tribunal Administratif : dossier Defrance**

Monsieur le Maire donne lecture du jugement rendu par le tribunal administratif de Grenoble qui a rejeté la requête déposée par M. Defrance en vue d'obtenir l'annulation du PLU.

## **Questions diverses**

- cérémonie du 11 novembre : Elle aura lieu à 10h50. Cette année revêtant un caractère particulier, 100<sup>ème</sup> anniversaire de la guerre de 14/18, il est prévu un groupe de chant pour la Marseillaise, l'appel des morts sera fait par des enfants de CM1-CM2, achat d'une gerbe de fleurs,
- départ du receveur M. Grall et il est remplacé par M. Pfohl
- repas de l'amitié. Préparation de la salle à 9 h 30 le 16 novembre.
- commission information : réunions de préparations du bulletin municipal le jeudi 23 octobre à 20 heures et le jeudi 27 novembre à 18 heures. Un courrier sera adressé aux associations pour la rédaction d'un article

### **Prochaines réunions du conseil municipal :**

Le jeudi 20 novembre et le jeudi 18 décembre à 20 heures.

La séance est levée à 23 heures.